

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° EFR-25-000999-B

Valable 5 ans à compter du 10 avril 2025

Demandeur	FIDIVI TESSITURA VERGNANO S.P.A. Regione Masio 19/bis 10046 POIRINO (TO) Italie
TVA	IT07227870016
Référence commerciale	ROCCIA
Description sommaire fournie par le demandeur	Tissu 100% fibres de polyester TREVIRA CS® ignifugés dans la masse.
Masse surfacique déterminée par le laboratoire	250 g/m ² ± 10%
Épaisseur mesurée par le laboratoire	0,51 mm ± 10%
Coloris	Tous coloris
Utilisation	Tissu d'ameublement

Nature des essais :

- **NF P 92-507 (2004)** : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-503 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples
- **NF P 92-504 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme
- **NF P 92-505 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai applicable aux matériaux thermofusibles : essai de goutte

Classement :

M1

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n°EFR-25-000999-BE-B du 22 avril 2025.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Saint-Aubin, le 22 avril 2025

X 

Chargé d'affaires
Signé par : Laure BARBIER

X 

Superviseur
Signé par : Lise RODIER